

DÉCLARATION ORALE DU CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT (CAD)

présentée devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

Session ordinaire

Point 4 : Situation des droits de l'homme en Afrique

Dakar, 13 octobre 2026

Monsieur le Président, Honorables Commissaires,

Je prends la parole avec gravité pour attirer l'attention de la Commission concernant l'opération dite « zéro kuluna¹ », conduite par la Direction générale de la sécurité présidentielle depuis septembre 2025 au Congo Brazzaville.

Cette opération a été lancée officiellement pour « lutter contre le banditisme urbain ». Si elle peut être légitime par principe, elle soulève des préoccupations graves dans ses méthodes. Septe (7) mois après son lancement, notre organisation a publié un rapport qui a documenté 166 cas, sur des centaines de signalements reçus. 43,4 % des cas concernent des exécutions sommaires en public, 33,7 % concernent des disparitions forcées et 22,9 % des actes de

¹ <https://www.cad-cg.org/uncategorized/rapport-sur-loperation-zero-kuluna-une-operation-de-crimesdetatcontre-la-jeunesse/>

torture. La majorité des victimes recensées avaient entre 18 et 35 ans : c'est pour dire que cette répression frappe la jeunesse congolaise en priorité.

Les données actualisées indiquent un doublement des cas documentés depuis juin, tandis qu'une autre organisation locale, l'OCDH, signale plus de 500 disparitions forcées. Mais ces chiffres doivent être lus comme un seuil minimal, non comme un reflet complet de l'ampleur réelle de la situation.

Nous portons également à votre attention plusieurs éléments aggravants : le recours systématique à des agents cagoulés pour garantir leur anonymat et leur impunité ; l'extraction de détenus déjà placés sous la responsabilité de la justice pour les exécuter hors de toute procédure ; le concours apporté par deux opérateurs de téléphonie mobile à des campagnes de délation par SMS de masse, moyennant récompense financière ; ainsi que le caractère géographiquement sélectif de cette opération, concentrée dans le sud du pays.

Face à ces faits, le Parlement congolais n'a pas exercé son rôle de contrôle de l'exécutif, la justice est silencieuse, et la Commission nationale des droits de l'homme est demeurée elle aussi silencieuse.

Monsieur/Madame le Président, Honorables Commissaires,

Le CAD a interpellé à plusieurs reprises le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples concernant l'opération « zéro kuluna ». Alors que cette opération meurtrière se poursuit, nous constatons avec préoccupation qu'elle demeure largement absente des communications du Haut-Commissariat des Nations Unies et de la CADHP.

Ces violations graves, massives et continues de même que les manquements institutionnels constatés constituent des violations caractérisées des articles 4, 5, 6, 7, 9 et autres de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifs respectivement au droit à la vie et à l'intégrité de la personne, à l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants, au droit à la liberté et à la sécurité, au droit à ce que sa cause soit entendue et au droit à la liberté d'expression et d'opinion pacifique.

Au regard de cette dure réalité, le CAD recommande respectueusement à la Commission :

1. D'inscrire la situation des droits civils et politiques en République du Congo, et en particulier l'opération « zéro kuluna », à l'ordre du jour de son suivi renforcé sur la période intersessions ;

2. D'adresser à l'État congolais une demande d'informations sur les mesures prises pour mettre fin à cette opération, établir les responsabilités et garantir réparation aux victimes et à leurs familles ;
3. D'envisager une mission d'établissement des faits ou une visite des Rapporteurs spéciaux compétents, afin de vérifier de manière indépendante les informations portées à votre connaissance ;
4. D'appeler l'État congolais à mettre en place une commission d'enquête judiciaire indépendante et impartiale, dotée de garanties de protection pour ses membres et pour les témoins.

Notre organisation demeure pleinement disposée à contribuer à tout suivi que votre institution jugera utile d'engager.

Je vous remercie de votre attention

Téléphone : +242 06 607 2025

E-mail : cadev.cg@gmail.com

WEB : www.cad-cg.org